

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques

M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOULET Thierry
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIER Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

Transmission de données relatives à l'implantation de l'infrastructure de Boucle locale de télécommunications - conditions - Signature d'une convention avec le Syndicat Mixte Gironde Numérique - Autorisation

Monsieur GELLE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine, dans le cadre de l'aménagement numérique de son territoire et pour assurer la montée en débit et la desserte de l'agglomération, a besoin de disposer de données sur l'implantation des infrastructures de France Télécom (informations préalables et cartographie), pour la partie relative à la boucle locale.

Les données datant de 2010, ont été communiquées par cet opérateur au Syndicat Mixte Gironde Numérique, conformément à la réglementation, qui peut les transmettre à une collectivité située sur son territoire, sous réserve de la signature d'un engagement définissant les principales mesures de sécurité et de confidentialité à appliquer.

Tel est l'objet de la convention jointe en annexe qui définit notamment la nature et le périmètre des données (article 2), la propriété des informations communiquées (article 3), les modalités de communication des informations (article 4) ; les engagements de confidentialité (article 5) et la mise en œuvre de mesures notamment informatiques, visant à garantir la sécurité des informations communiquées (article 6).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1425-1,

VU la demande adressée par la Communauté Urbaine au Syndicat Mixte Gironde Numérique, relative à la communication de données portant sur la boucle locale,

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la montée en débit sur son territoire, la Communauté Urbaine souhaite disposer de données portant sur les infrastructures de France Télécom, pour la partie relative à la boucle locale.

DECIDE

Article 1 : de valider le contenu de la convention ci-jointe, portant l'engagement de mettre en place des mesures de protection et de confidentialité des données relatives à l'implantation des infrastructures de la boucle locale de France Télécom.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte Gironde Numérique et à mettre en œuvre les dispositions définies contractuellement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 3 AVRIL 2012

M. THIERRY GELLE